

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1205

présenté par

M. Chenu, M. Aliot, M. Bilde, M. Collard, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	1 666 500
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	0	1 666 500
SOLDE	-1 666 500	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les crédits accordés à la Compagnie Internationale de Radio et de Télévision (CIRT) pour un montant total de 1 666 500 € (actionn° 07 du programme 180).